

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Mardi 3 Avril 1917

	Pages
Administrations diverses :	
Guerre. — Contribution pour 1917.	114
Dépenses :	
Contribution de guerre pour 1917	114

L'an mil neuf cent dix-sept, le Mardi trois Avril, à trois heures de l'après-midi, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. René BAUDON**, Adjoint.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, DUBURCQ, LEGRAND-HERMAN, BAUDON, DELOS, LIÉGEOIS-SIX, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BARÉ, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

Excusés :

MM. Ch. DELESALLE, BRACKERS-D'HUGO, DAMBRINE, BARROIS et GOBERT.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

1733
 Contribution
 de guerre.
 Année 1917.

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par l'Autorité allemande, à la Mairie de Lille, au sujet de la contribution de guerre de 24.500.000 fr. pour 1917.

Kommandantur Impériale de Lille.
 II^e Section N° 7690.

« Lille, 30 Mars 1917.

» A la Mairie de la Ville de Lille,

» Par décret du « Generalquartiermeister » II C. 9.891 du 16/3/17,
 » il a été imposé au territoire français occupé, conformément à l'art. 49
 » de la Convention de la Haye sur la guerre sur terre, un nouvel impôt
 » forcé qui doit servir à couvrir les frais des besoins de l'armée et de
 » l'administration du territoire occupé.

» Sur cet impôt forcé, la Ville aura à payer une contribution de :
» 24.500.000 fr., dont une partie de 12 millions est exigible de suite.

» Sur cette somme, 6 millions devront être payés pour le 7 Avril
» et les autres 6 millions pour le 14 Avril, à la Trésorerie de la
» Kommandantur.

» Il sera donné d'autres instructions concernant le paiement du
» reste.

» Au cas où les réserves de bons communaux de la Ville ne suffiraient
» pas pour payer cette contribution, la Ville devra immédiatement se
» procurer les sommes nécessaires, en faisant un emprunt auprès de ses
» concitoyens, des banques ou de la C.R.B.

» VON GRAEVENITZ,

» Général de Division et Gouverneur de la Place ».

Voici la réponse que nous vous proposons d'adresser à l'Autorité
allemande :

Excellence,

« Malgré la ruine et l'épuisement complets de ma malheureuse
» Ville, malgré la charge formidable d'une dette de plusieurs centaines
» de millions que la guerre va faire peser sur elle, vous m'informez
» par lettre du 30 Mars, N° 7690, que le Haut-Commandement l'a taxée
» encore, pour cette année, d'un impôt forcé de 24.500.000 fr., dont la
» moitié est payable de suite.

» De la sorte, la Ville aura versé dans vos caisses, en trois ans
» d'occupation, une somme équivalente à plus de neuf fois son Budget
» annuel.

» J'ai invoqué, l'année dernière, dans une longue correspondance,
» tous les arguments de droit et d'équité pour faire valoir combien ces
» lourdes impositions étaient hors de proportion avec les ressources de
» notre Ville. Toute discussion m'a été refusée et les exigences ont été
» maintenues, sous la menace d'une aggravation de charges en cas de
» résistance.

» Entamer une même discussion aboutirait fatalement, cette année,
» à une conclusion identique.

» N'ayant à ma disposition aucun tribunal d'appel, je dois donc me
» borner, d'accord avec le Conseil municipal, à élever de nouveau une
» solennelle protestation et à céder devant la contrainte ; la Ville payera
» les sommes qui sont exigées d'elle.

» LE MAIRE DE LILLE. »

Le projet de lettre ci-dessus est adopté à l'unanimité et le Conseil
décide que le paiement sera effectué.

La séance est levée à trois heures et demie.

<p>M. Cruppi-Sigler</p> 	<p>Nemy</p> 	<p>Subercy</p> 	<p>Légrand-Hueman</p> 	<p>Baudou</p> 
<p>Silas</p> 	<p>Ligues-Six</p> 	<p>Duponchelle</p> 	<p>Origneur</p> 	<p>Arrol</p> 
<p>Sockel</p> 	<p>Bard</p> 	<p>Buisson</p> 	<p>Cloillot</p> 	<p>Ducastel</p> 
<p>Léon</p> 	<p>Bordry</p> 	<p>Remane</p> 	<p>Clymouin</p> 	